

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 8 décembre 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :	31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents :	12 représentants 17 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	19 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2025/44

Objet : Crédit de poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite avancement

LISTE DES PRESENTS :

1^o COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5^o COLLEGE 1 représentant = 1 voix
REY Freddy	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
2^o COLLEGE 1 représentant = 1 voix	EYMERY Clémentine
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
GERIN Anne	MICHALLET Bernard
3^o COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6^o COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GUIGUE Gilbert	BOUZON Elodie
	7^o COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4^o COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1^o COLLEGE pouvoir = 6 voix	5^o COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BREYTON Stéphanie à EYMERY Clémentine
	CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand
2^o COLLEGE pouvoir = 1 voix	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
	MONIN Michelle
3^o COLLEGE pouvoir = 1 voix	6^o COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BOIX-NEVEU Arthur à ESCARON Dominique
	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
4^o COLLEGE pouvoir = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
BONNARDON Pierre	7^o COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	MOLLIERE Denis

Votants (en voix) : 24

Exprimés (en voix): 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Création de poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite avancement

Au regard de sa carrière, un agent fonctionnaire réunit tous les critères pour pouvoir prétendre à un avancement de grade. Le Parc doit créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet afin que l'agent puisse poursuivre son avancement de carrière.

Dès que le poste d'adjoint administratif sera vacant et après avis du Comité Social Territorial, il sera supprimé.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- *De créer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 8 décembre 2025,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **09 DEC. 2025**

